



Ordonnance de télécom CRTC 2012-418

Version PDF

Ottawa, le 1^{er} août 2012

Le Conseil **approuve provisoirement** les demandes tarifaires suivantes. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées¹ dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance.

Demandeur	Avis de modification tarifaire	Date de la demande	Date d'entrée en vigueur
Société TELUS Communications	4355 (TCBC)	le 13 juillet 2012	le 23 septembre 2012
Société TELUS Communications	642 642A (TCI)	le 13 juillet 2012 le 25 juillet 2012	le 23 septembre 2012
Société TELUS Communications	437 437A (TCC)	le 13 juillet 2012 le 25 juillet 2012	le 23 septembre 2012

Secrétaire général

¹ Les pages de tarif modifiées peuvent être déposées auprès du Conseil sans page de description ni demande d'approbation; une demande tarifaire n'est pas nécessaire.